



Le Forestier en chef détermine les possibilités forestières de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency

Portée de la décision

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 13) indique que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels. Par conséquent, les territoires anciennement appelés réserves forestières ou faisant l'objet de divers modes de gestion sont dorénavant appelés territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency affermée à l'Université Laval.

Contexte

En septembre 2014, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs annonçait un agrandissement de 346 km² de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency.

Cet élargissement portait ainsi à 412 km² la superficie totale de ce milieu voué à l'enseignement et à la recherche universitaire, notamment en ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts du Québec.

À l'origine, le territoire historique de la forêt Montmorency ne comptait que 66 km². Ce territoire, nommé *secteur A* dans cette présente décision, fera l'objet d'une reconduction de ses possibilités forestières à compter du 1^{er} avril 2015. Cette décision est basée sur le fait qu'aucune nouvelle information touchant ce territoire ne justifie un nouveau calcul des possibilités forestières.

En ce qui concerne l'agrandissement de 346 km² de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency (appelé *secteur B* dans cette présente décision), les informations suivantes et relatives à ce territoire été transmises au Forestier en chef :

- Création de l'agrandissement de la Forêt d'enseignement et de Recherche Montmorency résultant en la création du *secteur B*. L'agrandissement de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency porte sur trois secteurs précis : le secteur du Camp Mercier, le secteur du bassin versant de la rivière Noire et de la rivière des Roches ainsi que le secteur du lac des Neiges;
- Les données du 4^e programme d'inventaire décennal;
- Des nouveaux modèles de croissance;
- Une mise à jour des interventions forestières;
- Une mise à jour significative des affectations territoriales.

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé essentiel de produire un nouveau calcul des possibilités forestières du territoire mentionné précédemment.

Méthode de calcul des possibilités forestières

Le calcul des possibilités forestières réalisé pour le *secteur B*, a été produit au moyen de la plate-forme de modélisation Woodstock de la compagnie Remsoft. Avant d'être rattaché à la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency, ce territoire faisait partie de l'unité d'aménagement 031-53. Le Forestier en chef a utilisé les modèles de calcul développés pour l'unité d'aménagement d'origine et y a apporté des ajustements en vue de les adapter au contexte du territoire analysé. De plus, il a utilisé les hypothèses forestières (ex. : les courbes de rendement, les stratégies sylvicoles) de l'unité d'aménagement apparentée. Enfin, pour compléter sa démarche, le Forestier en chef a pris en compte les informations relatives aux affectations territoriales du territoire forestier faisant spécifiquement l'objet du calcul.

Résultats

Les résultats du calcul des possibilités forestières sont des niveaux de récolte annuels. Le tableau suivant présente ces niveaux de récolte en volume marchand brut (m³/an) pour chacun des secteurs concernés.

Territoires	Niveaux de récolte annuelle
FER Montmorency – <i>secteur A</i> (Université Laval) (reconduction)	12 500 m ³ /an
FER Montmorency – <i>secteur B</i> (Université Laval) (nouveau calcul)	11 800 m ³ /an

L'annexe A présente la répartition des volumes par essence ou par groupe d'essence. L'annexe B précise les activités d'aménagement à mettre en œuvre pour soutenir ces possibilités forestières.



Le Forestier en chef détermine les possibilités forestières de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency

Entrée en vigueur

Je mets à jour les possibilités forestières et les exigences aux conditions mentionnées aux annexes A et B. Ces possibilités forestières entrent en vigueur 1^{er} avril 2015. Elles pourront être revues selon les modalités prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 46).

Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P.
Forestier en chef
Le 3 juin 2015



Annexe A1 - Le Forestier en chef reconduit les possibilités forestières du territoire historique de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency (secteur A)

Le tableau suivant présente les niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut valides à compter du 1^{er} avril 2015 ainsi que ceux de la période précédente.

FER de la Forêt Montmorency - secteur A : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m ³ /an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	10 900	0	420	1 180	12 500
Possibilités forestières en vigueur au 1^{er} avril 2015	10 900	0	420	1 180	12 500

* SEPM : sapin, épinettes, pin gris et mélèze

Annexe A2 - Le Forestier en chef détermine les possibilités forestières de l'agrandissement de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency (secteur B)

Le tableau suivant présente les niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut, valides à compter du 1^{er} avril 2015.

FER de la Forêt Montmorency - secteur B : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m ³ /an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	10 100	0	0	1 700	11 800
Variation	N/A	-	N/A	N/A	N/A

* SEPM : sapin, épinettes, pin gris et mélèze

* N/A : non applicable



Annexe B1 - Le Forestier en chef reconduit les possibilités forestières du secteur historique de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency (secteur A)

Le tableau suivant présente les divers travaux sylvicoles à réaliser dans le secteur A à compter du 1^{er} avril 2015.

FER de la Forêt Montmorency - secteur A : Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1er avril 2015	52	11	0	9	25	N/D
Possibilités forestières modifiées le 1er avril 2015	52	11	0	9	25	N/D

*dom. : dominance
* N/D : non déterminé

Annexe B2 - Le Forestier en chef détermine les possibilités forestières de l'agrandissement de la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency (secteur B)

Le tableau suivant présente les divers travaux sylvicoles à réaliser dans le secteur B à compter du 1^{er} avril 2015.

FER de la Forêt Montmorency - secteur B : Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1er avril 2015	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Possibilités forestières modifiées le 1er avril 2015	80	10	0	40	78	47

*dom. : dominance
* N/A : non applicable

